

Pôle communication
Tél : 24 66 40

Mercredi 14 décembre 2022

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 14 décembre, a examiné **deux** avant-projets de loi du pays ; arrêté **trois** projets de délibération du Congrès ; adopté **32** arrêtés ; examiné **27** dossiers d'étrangers et émis **12** avis.

Avant-projet de loi du pays

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a examiné un avant-projet de loi du pays qui modifie l'arrêté n° 1065 du 22 août 1953 portant statut général des fonctionnaires de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie. Le projet vient fixer la durée légale du travail dans le secteur public. Il est prévu qu'il soit assorti d'un projet de délibération du Congrès arrêtant les modalités de définition et d'aménagements du temps de travail.

➤ *Voir le communiqué détaillé « Encadrement du temps de travail dans la fonction publique »*

Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a examiné un avant-projet de loi du pays relative à l'organisation du service et à l'information des passagers dans les entreprises de transport aérien de passagers.

Cette proposition de loi du pays, qui a pour référence la loi « Diard » n°2012- 375 du 19 mars 2012, vise à concilier le principe du droit de grève, la sauvegarde de l'ordre public et le principe de continuité du service dans les aéroports.

Projets de délibération du Congrès

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération portant prolongation de la modification des taux de cotisation au régime des prestations familiales et au régime unifié d'assurance maladie-maternité (RUAMM).

Dans l'attente de mesures pérennes de stabilisation du régime, il est proposé de prolonger ce réajustement de taux durant trois ans permettant ainsi, de soutenir le RUAMM à hauteur de 850 millions de francs par an :

- taux de cotisation de 5,73 % au lieu de 6,14 % pour les prestations familiales ;
- taux de 15,52 % au lieu de 15,15 % et 11,67 % au lieu de 11,30 % pour les cotisations au RUAMM.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération relative à la promotion de la santé et à l'offre de prévention du plan de santé calédonien « Do Kamo, être épanoui ! ».

Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération portant modification de la délibération n° 240 du 28 juin 2022 portant réglementation exceptionnelle en matière de révision des loyers des baux d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal.

Depuis le mois d'avril 2021, l'indice BT21 connaît une progression imprévue et continue reflétant ainsi la flambée du coût des matériaux de construction générée tout d'abord par la pandémie de Covid-19, puis accentuée ces derniers mois avec l'enlisement du conflit russo-ukrainien en Europe.

Afin d'éviter une augmentation exponentielle des loyers commerciaux, industriels ou artisanaux, avec le risque avéré d'une répercussion en aval sur le prix de vente des biens et services, le Congrès de la Nouvelle-Calédonie a adopté la délibération n° 240 du 28 juin 2022. Ce texte a permis de renforcer le plafonnement de l'augmentation de ces loyers dans le cadre des trois modes de revalorisation que sont le renouvellement (revalorisation maximum à +7,5 %), la revalorisation triennale (+3,27 %) et enfin la clause d'échelle mobile (+2 %). Cette mesure se voulait temporaire et transitoire avec une échéance au 31 décembre 2022.

Or, à ce jour, l'évolution de l'indice BT21 demeure à la hausse. Il est donc proposé de proroger la mesure temporaire et transitoire de plafonnement jusqu'à l'adoption du nouvel indice sur la base duquel sera indexé la revalorisation des loyers commerciaux au plus tard au 31 mars 2023. Cette prorogation doit permettre à l'exécutif de finaliser les travaux en cours et de proposer au Congrès les projets de texte nécessaires à cette réforme.

Arrêtés du gouvernement

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention complémentaire de 1 700 000 francs à la commune de Boulouparis pour le financement des dépenses des transports scolaires.

Le montant global versé à la commune de Boulouparis par la Nouvelle-Calédonie pour l'année 2022, s'élève à 4 983 243 francs, à la suite d'une dotation initiale de 2 742 616 francs accordée le 10 août 2022 et d'une dotation complémentaire d'un montant de 540 627 francs, versée le 2 novembre 2022.

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement et de Mickaël Forrest, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention d'intervention de 800 000 francs à l'association Cercle des musées de la ville de Nouméa au titre de l'exercice 2022, afin de mener des actions culturelles et scientifiques relatives à l'enseignement dans les musées de la ville de Nouméa et du musée de la Seconde Guerre mondiale.

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'enregistrement de la déclaration d'exploitation de l'officine de pharmacie de Maré. Ainsi, la société d'exercice libérale par actions simplifiées (SELAS) qui exploite l'officine de pharmacie de Maré est transformée en société d'exercice libérale à responsabilité limitée (SELARL). En outre, à la suite des délibérations d'une assemblée extraordinaire des associés en date du 16 septembre 2022, la dénomination « pharmacie de Maré » a également été modifiée par « pharmacie de Nengone ».

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé Camille Ranaivoarisona, étudiante en chirurgie-dentaire, à exercer temporairement la profession de chirurgien-dentiste à titre de remplaçante pour la période du 2 janvier 2023 au 1^{er} avril 2023. Cette autorisation est délivrée pour une période de trois mois maximum.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a constaté la cessation définitive de l'activité de l'officine de « Pharmacie de l'Île des Pins », située sur la commune « Kunié » (Île des Pins), à la suite du départ de Bruce Martin, docteur en pharmacie.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé la création de l'officine de pharmacie « Pharmacie de l'Île des Pins », située sur la commune « Kunié » (Île des Pins), par Joanna Boczynska, docteure en pharmacie.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a enregistré la déclaration d'exploitation de l'officine de pharmacie « Pharmacie de l'Île des Pins », située sur la commune « Kunié » (Île des Pins).

Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a soldé le programme 2022 du fonds de concours pour le développement des élevages ovins, caprins et de cervidés (FDEOCC). Ce texte fait suite à un premier arrêté adopté par le gouvernement le 20 juillet 2022, qui a permis de verser une avance aux bénéficiaires du fonds correspondant à la moitié du montant perçu sur l'exercice 2021, soit 8,83 millions de francs au total.

Pour finaliser le programme 2022, une consultation à domicile a été organisée. Dix des 20 membres du comité de direction FDEOCC ont participé et le projet de budget complémentaire (5,7 millions de francs) a été validé à l'unanimité. Ainsi, des subventions complémentaires ont été attribuées à l'UPRA ovine et caprine (quatre millions), au groupement des éleveurs de petits ruminants (705 883 millions) et à l'établissement de l'élevage de cervidés (un million).

Le programme 2022 du FDEOCC est ainsi arrêté en recettes et dépenses à la somme de 14 537 804 francs.

Pour rappel, les principaux objectifs des fonds de développement bovin, porcin, ovin, caprin et de cervidés sont le soutien des structures professionnelles œuvrant dans l'amélioration génétique et la délivrance aux éleveurs d'aides à l'achat de reproducteurs qualifiés et de produits vétérinaires.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a soldé le programme 2022 du fonds de développement de l'élevage porcin (FDEP). Ce texte fait suite à un premier arrêté adopté par le gouvernement le 20 juillet 2022, qui a permis de verser une avance aux bénéficiaires du fonds correspondant à la moitié du montant perçu sur l'exercice 2021, soit 19 millions de francs au total.

Pour finaliser le programme 2022, une consultation à domicile a été organisée. Dix des 15 membres du comité de direction FDEP ont participé et le projet de budget complémentaire (42,54 millions de francs) a été validé à l'unanimité. Ainsi, des subventions complémentaires ont été attribuées à l'UPRA porcine pour le soutien des éleveurs (4,75 million) et pour des actions d'amélioration génétique (17,5 millions), au syndicat des naisseurs et naisseurs-engraisseurs de porcins de Nouvelle-Calédonie (SNNEPNC) pour l'organisation de la profession (4,79 millions) et dans le cadre d'une aide exceptionnelle et à l'interprofession viandes de Nouvelle-Calédonie (IVNC) pour l'organisation de la filière viande (5,5 millions) et la gestion de la classification porcine (quatre millions).

Le programme 2022 du FDEP est ainsi arrêté en recettes et dépenses à la somme de 61 545 000 francs.

Au visa d'Adolphe Digoué et de Gilbert Tyuienon, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a agréé la SARL Crazy Brothers au régime fiscal des ventes aux voyageurs internationaux de marchandises destinées à l'exportation.

La demande portait initialement sur la vente de tee-shirts, sweats, casquettes, serviettes de plage, polos, autocollants, portes clefs en bois et magnets. Toutefois seuls les tee-shirts, sweats et polos ont été repris à la liste des marchandises admises au bénéfice des ventes en détaxe.

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a renouvelé la licence d'exploitation de transport aérien public de la société Locavia Nouméa – Air Alizé – Air Gekko.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le programme d'exploitation du premier trimestre de l'année 2023 de la compagnie Air Calédonie.
Pour ce premier trimestre 2023, le transporteur propose un total de 76 rotations hebdomadaires toutes destinations confondues contre 102 rotations en 2019, année de référence, soit 26 % de mouvements en moins.

La principale modification de la nouvelle grille consiste en la diminution du nombre de rotations à destination du nord de la Nouvelle-Calédonie, à savoir deux mouvements le mercredi à destination de Koné, programmés le matin et le soir pour permettre l'aller et le retour dans la journée.

Enfin, en plus du programme de base, le transporteur a transmis une grille prévisionnelle d'exploitation de vols supplémentaires susceptibles d'être activés sur les cinq semaines de haute fréquentation entre janvier et mars 2023. Ainsi, jusqu'à 21 rotations hebdomadaires supplémentaires au départ de Magenta pourront être opérées sur les 5 semaines de plus fort trafic du premier trimestre 2023, ce qui représente environ 23% de mouvements en plus.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le programme des services aériens réguliers de la société Air Loyauté pour la période du 1^{er} janvier 31 mars 2023.

Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de 1 500 000 francs à l'Association deuxième chance.
L'association regroupe depuis 2019, les familles d'accueil qui travaillent avec la direction de la Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse (DPJEP) dans le cadre de l'accueil de mineurs sous-main de justice. Elle a notamment pour objet de permettre aux familles de se rassembler dans le cadre d'un partage d'information et de pratiques éducatives
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de 3 500 000 francs à la commune de La Foa, dans le cadre d'action de prévention de la délinquance. En effet, la commune de La Foa a constitué, avec les communes de Farino, Sarraméa et Moindou, un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance afin de mener des actions de prévention de la délinquance visant un public de 12 à 26 ans. Elle propose dans ce cadre des actions de veille éducative, de formation, d'accueil et d'information au sein d'un espace jeunesse et l'organisation de manifestations ou de sorties à des fins culturelles.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de 2 256 400 francs à la commune de Bourail, dans le cadre d'actions de prévention de la délinquance. En effet, la commune de Bourail, dotée d'un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, met en œuvre des actions en tenant compte d'une analyse menée au sein de deux collèges depuis l'année 2018. L'accompagnement vise des mineurs de 11 à 15 ans.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une aide financière d'un million de francs à **deux** jeunes sportifs engagés dans le parcours calédonien d'excellence sportive, c'est-à-dire inscrits sur les listes du ministère des Sports, dans leurs projets de performance en vue de leur accession au sport de haut niveau.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une aide totale de 1 200 000 francs à **quatre** jeunes sportifs calédoniens engagés dans un projet de performance sportive.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé la décision modificative n° 2 de l'exercice 2022 de l'agence de développement de la culture kanak (ADCK), adoptée lors du conseil d'administration de l'ADCK le 17 novembre 2022 afin de procéder à quelques réajustements.

La décision modificative n° 2 de l'exercice 2022 de l'ADCK est arrêtée :

- pour la section de fonctionnement à la somme 11 082 884 francs équilibrée en recettes et en dépenses ;
- pour la section d'investissement à la somme 17 024 663 francs équilibrée en recettes en dépenses.

Le budget 2022 de l'ADCK après modification est arrêté à la somme globale de 1 041 970 566 francs répartie comme suit :

- pour la section de fonctionnement : 690 729 478 francs en recettes et en dépenses ;
- pour la section d'investissement : 351 241 088 francs en recettes et en dépenses.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une aide de 200 000 francs à un sportif calédonien engagé dans un projet de performance sportive.

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de 3 millions de francs à la société Pacific Fair pour l'organisation de la foire du Pacifique, qui s'est déroulée du 7 au 9 octobre 2022 à Nouméa.

Depuis plusieurs années, la société « Pacific Fair » organise la foire du Pacifique en Nouvelle-Calédonie. Elle réunit plusieurs entreprises calédoniennes aux côtés d'un pays de la région Pacifique, invité d'honneur et identifié en partenariat avec le service de coopération régionale du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Pour cette 12^e édition, qui s'est déroulée du 7 au 9 octobre 2022 à Nouméa, l'invité d'honneur a été le territoire de Wallis-et-Futuna et une délégation de 95 personnes est venue pour l'évènement.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué 2,4 millions de francs de subventions d'investissement complémentaires à deux porteurs d'espace public numérique

(EPN) dans le cadre du programme « Case numérique » : l'EPN de la médiathèque de la commune de Koumac (1,2 million) et l'EPN de la commune de Kouaoua.

Pour rappel, le programme « Case numérique » permet de lutter contre la fracture numérique. Ce label a pour objectifs de favoriser le développement d'espaces publics numériques, d'assurer leur mise en réseau, leur pérennité et leurs adaptations aux différents contextes de la Nouvelle-Calédonie. Il vise aussi à garantir aux calédoniens d'accéder à des services de qualité. À ce titre, le gouvernement propose d'accompagner des EPN à mieux s'organiser, à se structurer et à se professionnaliser, afin de présenter les conditions nécessaires pour obtenir l'obtention du label.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué les huit sièges réservés aux organisations syndicales appelées à siéger au comité supérieur de la fonction publique territoriale de Nouvelle-Calédonie comme suit :

Organisation syndicale	Nombre de sièges
UT CFE-CGC	4
FSFAOFP	2
USTKE	1
USOENC	1

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a pris un arrêté relatif à la mise à disposition et à la conservation sur support électronique des bulletins de paie des fonctionnaires et des agents de droit public de Nouvelle-Calédonie.

Dans la continuité de la politique de dématérialisation des démarches administratives et de modernisation de l'administration, le bulletin de paie électronique sera mis à disposition pour tous les agents de la Nouvelle-Calédonie, sauf demande expresse de leur part.

L'arrêté précise que les agents qui sont dans l'incapacité d'accéder à leur espace numérique sécurisé lorsqu'ils sont en congé de maladie ordinaire, de longue maladie ou de longue durée, pourront par dérogation, solliciter une remise de leur bulletin sur support papier.

Au visa de **Thierry Santa**, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2012-3527/GNC du 23 octobre 2012 relatif aux modalités d'indemnisation des membres de jury d'examen dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Depuis 2012, les professionnels participant à des jurys d'examens validant des certifications professionnelles délivrées par la Nouvelle-Calédonie, perçoivent une indemnité journalière pour chaque jour de participation égale à 10 % ou 20 % du salaire minimum garanti mensuel. Cela a concerné en 2021, 190 personnes ayant assuré 553 jours d'examen. Or, de plus en plus de vacations de jury se déroulent sur une demi-journée. La réglementation ne faisant pas de distinction sur la durée de la prestation, une indemnité journalière complète leur est versée.

Le texte propose donc de réduire de moitié l'indemnité lorsque la vacation a une durée inférieure à 4 heures afin de tenir compte des contraintes budgétaires et pour des raisons d'équité envers les membres de jury qui consacrent une journée entière à cette activité.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a accordé une dérogation exceptionnelle au repos dominical pour les entreprises du secteur du commerce pour motifs économiques. Cette modification permet aux commerçants de ne pas répéter les demandes de dérogations auprès de l'autorité administrative pour une ouverture les dimanches liés aux fêtes commerciales, calendaires (grand-rendez-vous commerciaux, foires, salons, anniversaires, festivités de Noël...) et les périodes de soldes de fin d'année.

Pour tenir compte de l'urgent besoin de relance économique, un projet de délibération en cours d'élaboration proposera de compléter la liste des secteurs autorisés à ouvrir le dimanche aux entreprises du commerce pour les fêtes annuelles, les événements commerciaux listés par arrêté et les dimanches du mois de décembre. Toutefois, compte tenu des délais nécessaires à l'adoption d'une délibération du Congrès et au regard de l'opportunité que représentent les fêtes de fin d'année pour les entreprises déjà durement touchées par les conséquences du Covid-19, il est proposé, dans l'attente et à titre exceptionnel, d'accorder, par arrêté du gouvernement, une dérogation aux entreprises du secteur du commerce, pour une durée limitée (du 10 au 31 décembre 2022).

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a admis **trois** entreprises au bénéfice de l'allocation spécifique du régime d'assurance chômage partiel.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a agréé et pris en charge **un** parcours individualisé de formation professionnelle continue. La prise en charge est limitée à un passage aérien aller-retour entre la Nouvelle-Calédonie et Tahiti et d'une indemnité mensuelle calculée au prorata de la durée de la formation, soit 23 jours de stage de perfectionnement sur ATR 72.
- Cette aide représente l'engagement du gouvernement prévu au protocole d'accord signé le 3 décembre 2022 entre l'USTKE, Air Calédonie et le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et qui met fin au conflit opposant le syndicat et Aircal. Le dispositif « parcours individualisé de formation » a été identifié comme le seul vecteur permettant à la Nouvelle-Calédonie d'honorer dans les délais impartis les engagements pris.

Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de 500 000 francs à l'association Union francophone, dans le cadre d'un projet intitulé « Les P'tits As du Casting », qui se déroulera en Nouvelle-Calédonie du 18 au 20 janvier 2023.

« Les P'tits As du Casting » est un projet de réalisation de castings d'envergure internationale, programmés dans plusieurs villes de France, dans les territoires et pays d'Outre-mer et dans les pays francophones. Il a pour objectif de détecter de jeunes talents de 10 à 14 ans et de leur permettre d'apprendre à jouer la comédie en leur faisant passer un casting devant un jury de professionnels.

La grande finale aura lieu lors du festival Écran Jeunesse à Luchon, du 3 au 5 février 2023. Les deux gagnants (une fille et un garçon) se verront alors proposer un contrat de représentation d'une durée d'un an.

Arrêté de désignation

Au visa de Gilbert Tyuïenon, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a constaté le remplacement des représentants titulaires et suppléants de l'union des syndicats des ouvriers et employés de Nouvelle-Calédonie (USOENC) et du syndicat des industries de la mine (SIM) au sein du conseil d'administration du Fonds nickel, comme suit :
- Miguel Laigle, en remplacement d'Eddy Coulon, est désigné en qualité de représentant titulaire et Vianey Saliga, en remplacement de Pierre Tuiteala, est désigné en qualité de suppléant de l'USOENC pour la durée du mandat restant à courir ;
 - Aline Loricourt et Gabriel Bensimon sont désignés, en remplacement de Thomas Leplat et de Bernard Elie, en qualité de représentants suppléants du SIM pour la durée du mandat restant à courir.

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis favorable sur **deux** demandes de titre de séjour. Il a accordé **21** autorisations de travail et **quatre** demandes de renouvellement d'autorisation de travail.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis **12** avis relatifs à la reconnaissance du centre des intérêts moraux et matériels (CIMM) en Nouvelle-Calédonie.

* *
*

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Louis Mapou, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

Adolphe Digoué

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

Gilbert Tyuienon, porte-parole du gouvernement

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

Mickaël Forrest

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

Thierry Santa

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Yoann Lecourieux

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Christopher Gygès

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

Joseph Manauté

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.